

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022 à 20 heures 30**

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, M. HAMON, M. DONNIO, Mme LE GALLO, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO.

Excusée : Mme GOOSSAERT

Absents excusés :

Mme BUZULIER donnant pouvoir à M. JOUAN

M. JEGLOT donnant pouvoir à M. MAHEO

Secrétaire de séance : Jocelyne BOUTIER

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2022 est approuvé.

Ouverture de la séance à 20 heures 35.

Arrivée de Mme Marie Paule BUZULIER à 21H15.

1- PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023 : DEMANDES DE SUBVENTION DETR-DSIL

Afin de mettre les travaux en œuvre de requalification et aménagement de sécurité Rue Mendès France ainsi que les travaux de rénovation du pont de Trohelleuc et les travaux de sécurité à l'école, le conseil autorise le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs (DETR, DSIL, Conseil Départemental).

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 14 décembre 2022.

1- Requalification et aménagements de sécurité Rue Mendès France

| | |
|--|-----|
| Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité (hors programmes d'entretien courant) et travaux de sécurité liés aux risques de submersion marine et d'inondations. Cela recouvre les travaux de sécurité de la voirie dans leur globalité à savoir les entrées de ville, places, trottoirs, équipements liés à la sécurité des personnes. Les programmes d'entretien courant ou de réfection de la voirie ne peuvent être subventionnés par cette dotation. | 35% |
|--|-----|

**REQUALIFICATION AMENAGEMENT RUE MENDES FRANCE :
AMENAGEMENT DE SECURITE-LIAISONS DOUCES**

| Dépenses H.T. | | Recettes H.T. | |
|------------------------|---------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Description des postes | Montant | Description des postes | Montant |
| Travaux* | 440 000,00 € | Etat - DETR* (35%) | 154 000,00 € |
| Maîtrise d'œuvre | 40 000,00 € | Contrat territoire* | 50 000,00 € |
| | | Conseil Départemental-Amende police* | 22 000,00 € |
| | | Autofinancement | 254 000,00 € |
| Total H.T. | 480 000,00 € | Total H.T. | 480 000,00 € |

2-Réhabilitation du pont de Trohelleuc

| | |
|--|------|
| Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ; → Mise aux normes, notamment accessibilité des établissements recevant du public (ERP), entretien des ouvrages d'art en particulier des ponts, amélioration de la sécurité routière, rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril. → Une attention particulière est portée aux travaux d'entretien des ouvrages d'art, en | 80 % |
|--|------|

particulier des ponts, en cohérence avec la mesure CEREMA/ANCT du plan de relance.

REHABILITATION PONT DE TROHELLEUC

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| Description des postes | Montant | Description des postes | Montant |
| Travaux de sécurité * | 133 650,00 € | Contrat ruralité-DSIL* (80%) | 106 920,00 € |
| Maîtrise d'Œuvre | 14 050,00 € | Commune de St Barnabé | 20 390,00 € |
| | | Commune de Loudéac | 20 390,00 € |
| Total H.T. | 147 700,00 € | Total H.T. | 147 700,00 € |

3-Travaux de sécurité à l'école Mathurin Boscher

| | |
|---|------|
| Équipements scolaires, périscolaires et accueil de la petite enfance Une priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans une réflexion ou une politique intercommunale. <i>Les travaux liés au COVID et ceux relatifs à la sécurisation des écoles sont éligibles.</i> | 80 % |
|---|------|

TRAVAUX SECURITE ECOLE MATHURIN BOSCHER

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Description des postes | Montant | Description des postes | Montant |
| Travaux de sécurité * | 72 080,00 € | Contrat ruralité-DSIL* | 57 664,00 € |
| | | Autofinancement | 14 416,00 € |
| Total H.T. | 72 080,00 € | Total H.T. | 72 080,00 € |

2-AUTORISATION A DONNER AU MAIRE AFIN DE PROCEDER AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET GENERAL 2023

Le Conseil autorise le maire dans les limites suivantes :

| Article | Intitulé | Montant | Vote du 1/4 |
|---------|---|-----------|-------------|
| 2041582 | SDE | 167 030 € | 41 757 € |
| 2158 | Autres installations, matériel et outillage | 43 000 € | 10 750 € |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | 11 500 € | 2 875 € |
| 2184 | Mobilier | 10 000 € | 2 500 € |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 15 000 € | 3 750 € |
| 2313 | Construction | 214 000 € | 53 500 € |
| 2315 | Installation matériel outillage technique | 392 000 € | 98 000 € |

3-DGF : ACTUALISATION DES LONGUEURS DE VOIRIE

Le recensement de la voirie communale doit être mis à jour au 31 décembre 2022, dans le cadre du recensement des données nécessaires à la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre de l'exercice 2023. La longueur de la voirie communale en date du 31 décembre 2021 était de 45 921

ML. En date du 31 décembre 2022, la longueur totale de voirie communale est actualisée à 46 001 ML. Celle-ci inclue la voie du nouveau lotissement communal « Pré Ménil » qui représente 80 mètres linéaire. Le conseil arrête le linéaire de voirie à 46 001 km.

4-VENTE DE FOURRAGE A YANN ROLLAND POUR 2023

Le conseil fixe le prix à 171,16 € l'hectare pour 2022.

5-RESTAURATION SCOLAIRE : TARIF DES REPAS AU 01/01/2023

En raison de l'augmentation du prix du repas acheter chez Convivio et de l'augmentation du coût de l'énergie, le conseil décide d'augmenter les tarifs au 1er janvier 2023 comme suit :

| Nombre de jours par semaine | Tarif au 01/01/21 | Tarifs au 01/01/22 | Tarifs au 01/01/23 |
|-----------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| 1 jour/Semaine | 2.70 € | 2.77 € | 3,00 € |
| 2 jours/Semaine | 5.40 € | 5.54 € | 6,00 € |
| 3 jours/Semaine | 8.10 € | 8.31 € | 9,00 € |
| 4 jours/Semaine | 10.80 € | 11.08 € | 12,00 € |

6-TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES AU 01/01/2023

Le conseil décide d'augmenter les tarifs au 1er janvier 2023 :

| SALLE POLYVALENTE | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
|---|----------------|---------------------|
| CAUTION | 1 000 € | 1 000 € |
| SANS CUISINE | | |
| ▶ 1 repas | 135 € | 260 € |
| ▶ 2 repas | 165 € | 290 € |
| AVEC CUISINE | | |
| ▶ 1 repas | 195 € | 360 € |
| ▶ 2 repas (midi et soir) | 215 € | 390 € |
| ▶ Bal, Fest-Noz, Concours de belote, Théâtre, Salon, Loto et toutes autres manifestations | 135 € | 200 € |
| Avec 1 salle annexe | 15 € | 15 € |
| Chauffage grande salle – 1 jour (du 01/10 au 15/04) | 35 € | 35€ |
| Chauffage grande salle – 2 jours (du 01/10 au 15/04) | 50 € | 50 € |
| SONORISATION | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| Sonorisation + Vidéo | | |
| avec caution 500 € | 40 € | 40 € |
| SALLES ANNEXES | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| ▶ Réunion association | gratuit | 30 € |
| ▶ Réunion partis politiques, organisation syndicale... | gratuit | gratuit |

| | | |
|--|---------------------------|------------------------------------|
| ► Réunion organisations professionnelles ou activités commerciales | 30 € | 30 € |
| VAISSELLE | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| VAISSELLE 1 lot de 50 couverts (complet avec flûtes) VAISSELLE ORDINAIRE FLUTES pour apéritif à l'unité 0,15 € / les 100 flûtes Si locations successives à un même utilisateur, 1 facturation de la vaisselle | 15 € Gratuit 15 € | 15 € Gratuit 15 € |
| Remplacement par pièce de vaisselle manquante ou détériorée : 1 assiette 1 Verre – 1 couvert – 1 tasse - 1 soucoupe | 2 € 0,50 € | 2 € 0,50 € |
| MENAGE | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| Heure de nettoyage effectuée par les employés communaux, si les locaux sont restitués dans un état insatisfaisant | 60 € | 80 € |

| | | |
|--|---------------------------|------------------------------------|
| SALLE JEAN MOULIN | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| Apéritif | 64 | 75 |
| Manifestation sans cuisine (midi) | 95 | 107 |
| Manifestation sans cuisine (midi et soir) | 128 | 139 |
| Chauffage – 1 jour | 40 | 40 |
| Mise à disposition pour les associations sportives et réunions | Gratuit | |
| SALLE LES LILAS | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| Apéritif ou autre manifestation | 60 | 70 |
| Vente à emporter | 30 | - |
| Réunions | Gratuit | 40 |
| Chauffage – 1 jour - <i>Hors réunion</i> | 15 | 15 |
| SALLE OMNISPORTS | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| Manifestation sportive et autres | 212 | 345 |
| SALLE PASCAL LE GAY | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| Manifestation sans cuisine | 95 | 107 |

| | | |
|--|---------------------------|------------------------------------|
| Vente à emporter | 30 | - |
| Chauffage – 1 jour | 50 | 50 |
| MATERIELS DIVERS | TARIFS COMMUNE | TARIFS HORS COMMUNE |
| Tables aux particuliers à l'unité | 4 | 4 |
| Chaises à l'unité | 0,50 | 0,50 |
| ☞ Avec transport A/R | 20 | 50 |
| Scène à livrer à l'extérieur de St-Barnabé (4 heures pour montage et démontage) | Gratuit | 300 |
| Barrières pour associations | Gratuit | 3 |

☛ Pour les associations locales à but non lucratif, une réduction de 50 % est accordée sur le montant total facturé

☛ La 2^{ème} journée de location consécutive et les suivantes sont facturées 1/2 tarif pour tout utilisateur

Rappel : toute manifestation organisée par une association, ouverte à tous publics et demandant une participation financière, entraînera une facturation de la salle louée.

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2023

JANVIER
V.20/01 CONSEIL MUNICIPAL
L.30/01 COMITÉ INFOS

JUILLET
V.21/07 CONSEIL MUNICIPAL

FÉVRIER
V. 17/02 CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/02 COMITÉ INFOS

AOUT
L.28/08 COMITÉ INFOS

MARS
V. 17/03 CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/03 COMITÉ INFOS

SEPTEMBRE
V.15/09 CONSEIL MUNICIPAL
L.25/09 COMITÉ INFOS

AVRIL
V. 14/04 CONSEIL MUNICIPAL
L. 24/04 COMITÉ INFOS

OCTOBRE
V. 20/10 CONSEIL MUNICIPAL
L. 30/10 COMITÉ INFOS

MAI
V. 26/05 CONSEIL MUNICIPAL
M. 30/05 COMITÉ INFOS

NOVEMBRE
V. 17/11 CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/11 COMITÉ INFOS

JUIN
V. 23/06 CONSEIL MUNICIPAL
L. 26/06 COMITÉ INFOS

DÉCEMBRE
L. 11/12 CONSEIL MUNICIPAL
L. 18/12 COMITÉ INFOS

Réunions du Conseil municipal : 3^{ème} vendredi du mois

Réunions du Comité INFOS : le lundi précédant la sortie du bulletin (le bulletin sort le 1^{er} samedi du mois)

Informations diverses :

- Prospective financière : réunion 14/12 à 14h avec Mr Pleven
- Pré Ménil : réception des travaux le lundi 5/12 à 10h30
- Programme voirie bon de Cde N°2 : réception des travaux semaine 50

- Requalification rue Mendès France : réunion présentation 1^{ère} esquisse par la Cabinet TECAM : 7/12 à 15h
 - SDE-audit énergétique bâtiments publics : RDV le 13/01 à 10h. Cet audit ne concerne pas les logements communaux. (mairie, école, foyer social)
- Pour les 33 logements locatifs, depuis le 1^{er} juillet 2021, le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) évolue :

La loi climat et résilience du 22 août 2021 prévoit :

1)

-25/08/2022 : gel des loyers pour les logements en F et G

-01/01/2023 : interdiction de location des logements G dont la consommation annuelle dépasse 450 kwh par M2

-01/01/2025 : interdiction de location des logements G

-01/01/2028 : interdiction de location des logements F

-01/01/2034 : interdiction de location des logements E

2)

-La durée de validité du nouveau DPE reste de 10 ans :

-Les DPE les plus anciens (réalisés entre 2013 et 2017) deviennent caduques au plus tard au 31/12/2022.

-Les DPE les plus récents (réalisés depuis 2018 et jusqu'au 30/06/2021) demeurent valables jusqu'au 31/12/2024.

Pour les 33 logements sur la commune :

→ **24 audits DPE à réaliser**

- Projet rénovation salle omnisports : RDV avec l'ADAC le lundi 17/01 à 10h

- Plan de Sauvegarde Communal à élaborer :

Le département des Côtes d'Armor est concerné par les divers risques qu'ils soient naturels ou technologiques. La gestion du risque au quotidien rend nécessaire la préparation et l'implication permanente de tous les échelons de responsabilité, qu'ils soient nationaux, zonaux, départementaux ou communaux. Afin de couvrir les risques potentiels majeurs, des plans départementaux sont élaborés sous l'autorité du Préfet pour définir le dispositif opérationnel adapté. Cependant, en complément de l'organisation des services de l'Etat, dans le cadre notamment du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), il est nécessaire que les communes organisent également leurs propres moyens, sous l'autorité de leur Maire, en s'appuyant sur la connaissance de proximité du fait de leur parfaite connaissance des caractéristiques de leur ressort territorial. Outre son pouvoir de police sur le territoire de sa commune, le Maire est aussi responsable de l'alerte de la population et de la prévention des risques. L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de prévoir, d'organiser et de structurer les dispositions à prendre au niveau de la commune. Ce plan prévoit les premières mesures conservatoires à mettre en œuvre par la mairie, en vue de la protection des populations et des biens. Le PCS peut être déclenché de manière spécifique ou en parallèle d'un plan de secours départemental (Plan rouge, Plan Particulier d'Intervention, Dispositif ORSEC...). Il sera également le fil conducteur, dans le cadre de l'application d'un de ces plans, la gestion de la crise restant de la compétence et de la responsabilité du Maire.

Clôture de la séance : 22 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 9 décembre 2022.

A Saint-Barnabé, le 8 décembre 2022.

Le Secrétaire de séance,
MME Jocelyne BOUTIER

Le Maire,
Georges LE FRANC